

Nantes le 17 janvier 2017

Objet : revalorisation des salaires à compter du 1^{er} janvier 2017

Madame, Monsieur,

En février dernier, lors d'une rencontre plénière nous avons évoqué ensemble le travail poursuivi au sein de l'association pour organiser et toujours renforcer la qualité des activités mises en œuvre.

A tous niveaux notre association maintient une attention permanente à cet enjeu. Elle est déterminante pour conjuguer l'ambition de notre projet associatif, sa contribution à la reconnaissance et l'intégration des personnes migrantes, et les exigences multiples des institutions qui participent à notre financement.

Dans cette perspective l'Asamla a également été toujours très attentive aux conditions de professionnalisation de ses activités. Aussi, tout en prenant la juste mesure d'un contexte budgétaire très contraint, le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité lors de sa réunion du 16 janvier dernier une revalorisation de l'ensemble des salaires des professionnel-le-s de l'Asamla à compter du 1^{er} janvier 2017.

Aussi votre rémunération augmentera à compter de cette date de 0.6 %.

Restant à votre écoute, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Hervé DIVET
Président de l'Asamla